

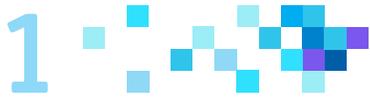
L'association des conseils scolaire de l'Alberta

# Manuel de campagne

# Table des matières



<b>1. Introduction</b>	<b>3</b>
Dates à retenir	4
<b>2. Se porter candidat</b>	<b>5</b>
Pourquoi avez-vous décidé de vous présenter?	5
Que devez-vous faire en tant que candidat?	5
Pourriez-vous être candidat?	6
Où commencer?	6
<b>3. Mener les activités de campagne</b>	<b>8</b>
Faire du porte-à-porte ou passer des appels téléphoniques?	8
Comment consigner les données sur les électeurs?	9
<b>4. Cinq façons d'entrer en contact avec l'électorat</b>	<b>10</b>
Faire du porte-à-porte	10
Passer des appels téléphoniques	11
Remettre des brochures	12
Tenir des événements en ligne ou sur les médias sociaux	12
Installer des placards électoraux	13
<b>5. Ne pas tomber dans le piège</b>	<b>14</b>
Médias sociaux	14
Finances	14
<b>6. Faire sortir le vote</b>	<b>16</b>
COVID-19 et mesure d'incitation des électeurs à aller voter	16
Clés de réussite	16
Fixer une heure pour aller voter	17
<b>7. Campagne et COVID-19</b>	<b>18</b>
Se tourner vers le numérique et rester à distance	18
Que penserons les membres de votre collectivité?	19
Consignes de santé publique	19
Voir les médias sociaux comme un outil	20
Adapter les événements pour maintenir un éloignement sanitaire	20
<b>8. Révisions apportées à la Local Authorities Election Act</b>	<b>21</b>
<b>9. Ressources</b>	<b>26</b>



# Introduction

Nous sommes bien heureux d'apprendre que vous vous présenterez comme candidat pour devenir conseiller scolaire.

Nous tenons à vous adresser nos plus sincères félicitations, que vous en soyez à vos premières élections et que vous fassiez le grand saut dans la politique électorale ou que vous vous présentiez pour réélection et que vous cherchiez à représenter votre collectivité à nouveau.

C'est un grand premier pas dans un processus démocratique important. Nos conseils scolaires prennent des décisions de la plus haute importance, et il est tout à fait louable que vous cherchiez à jouer un rôle crucial dans le cadre de cette fonction démocratique.

Le présent manuel vous aidera à planifier votre campagne. Vous y trouverez des éléments stratégiques cruciaux et des points à considérer pour vous aider à mener une campagne des plus fructueuses.

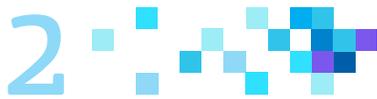
Les élections se construisent au moyen de ressources limitées en termes de temps, de gens et d'argent. Il ne faut pas perdre cela de vue dans la planification de votre campagne. C'est plutôt la façon dont vous optimiserez leur utilisation qui déterminera de votre réussite.

Nous espérons avoir la chance de vous croiser pendant la période électorale, et vous souhaitons franc succès dans votre campagne.

## Dates à retenir<sup>1</sup>

<b>31 décembre 2020</b>	■	Date butoir pour adopter un règlement sur le nombre minimal d'électeurs devant signer le formulaire de nomination d'un candidat à une charge publique ou sur les endroits où déposer les actes de candidature
<b>1<sup>er</sup> janvier 2021</b>	■	Ouverture de la période de dépôt des candidatures
<b>1<sup>er</sup> mai 2021</b>	■	Début de la période où la publicité électorale est permise et au cours de laquelle les administrations locales doivent tenir un registre des tiers qui font de la publicité électorale
<b>30 juin 2021</b>	■	Date butoir pour nommer les directeurs du scrutin (tâche qui incombe aux municipalités et aux divisions) et pour passer un règlement permettant aux directeurs du scrutin de désigner plus d'un bureau de scrutin dans chaque subdivision
<b>1<sup>er</sup> juillet 2021</b>	■	Date à laquelle les employés municipaux et scolaires se portant candidats peuvent aviser leur employeur qu'ils prennent un congé
<b>20 septembre 2021 à midi</b>	■	Fermeture de la période de dépôt des candidatures
<b>21 septembre 2021 à midi</b>	■	Date butoir pour retirer par écrit et en personne sa nomination
<b>16 octobre 2021</b>	■	Date butoir de tenue d'un vote par anticipation, s'il y a lieu
<b>18 octobre 2021</b>	■	Prochain jour d'élection
<b>20 octobre 2021 à 16 h</b>	■	Date butoir de réception d'une demande de recomptage
<b>22 octobre 2021</b>	■	Date à laquelle le recomptage doit avoir été terminé
<b>6 novembre 2021</b>	■	Date butoir à laquelle un électeur peut demander un dépouillement judiciaire

<sup>1</sup> 2021 General Election Checklist and Calendar, <https://www.alberta.ca/assets/documents/ma-election-checklist-calendar.xlsx> (en anglais seulement)



# Se porter candidat

## Pourquoi avez-vous décidé de vous présenter?



Une question si simple, mais dont la réponse n'est pas toujours aussi évidente. Avant de vous lancer en campagne, il vaut mieux avoir une bonne idée de la réponse. Il suffit de penser à ce qui vous a motivé à vous présenter et de donner la réponse avec confiance et authenticité.

Vous devriez aussi chercher à vous exprimer de façon claire pour qu'il soit facile pour les électeurs de vous comprendre et à formuler une réponse qui trouvera écho chez eux. Nous vous suggérons de cibler un problème qui vous importe ou de souligner les motifs qui vous ont poussé à vouloir représenter votre collectivité. Vous voudrez faire connaître aux électeurs ce « feu » qui vous anime. Une bonne façon d'y arriver est de lier votre énoncé à une expérience personnelle ou à une histoire. Il faut aussi réfléchir à la façon d'articuler votre campagne et de cerner les politiques sur lesquelles vous voulez faire porter l'attention. Vous voudrez éviter d'être perçu comme un candidat fixé sur un seul thème.

Les gens doivent venir à vous accorder leur confiance et à avoir confiance en votre vision avant de songer à voter pour vous. Les électeurs voudront apprendre à vous connaître, à connaître le « vrai » vous, et se reconnaître en vous avant de décider s'ils voteront pour vous.

Soyez ouvert : racontez votre histoire, expliquez votre vision et parlez de vos antécédents avec votre public cible. Vous pouvez également souligner les expériences de vie et de travail qui étayent votre programme et vos objectifs. Nous vous suggérons de vous tourner vers divers types de médias en misant surtout sur les gens qui sont les plus susceptibles de voter pour vous. Vous pouvez tabler sur des anecdotes, des histoires, des photos, des vidéos et des témoignages qui corroborent le message de votre campagne. De même, vous devriez réfléchir à vos vulnérabilités et faiblesses. Il vaut mieux prendre le taureau par les cornes et aborder toute ambiguïté ou question que pourrait avoir votre public cible.

Mais surtout, il est important que vous demeuriez authentique. Les électeurs savent reconnaître les gens qui les mènent en bateau. Vos messages doivent être empreints d'honnêteté et inspirer la confiance. Vous devriez admettre vos fautes (par exemple, si vous n'avez pas pu tenir une promesse ou n'avez pas donné suite à un appel téléphonique d'un électeur) et jouer la sincérité. Les électeurs sont intelligents; vous devez donc chercher à vous montrer sous votre vrai jour et faire dans l'authenticité.

## Que devez-vous faire en tant que candidat?

Le candidat a trois responsabilités en période de campagne :

1. Faire bonne impression auprès des électeurs et convaincre les indécis de voter pour lui.

2. Amasser des fonds (si nécessaire).
3. Recruter des bénévoles.

Les ressources pouvant être utilisées aux fins des campagnes étant souvent limitées, il peut être judicieux que le candidat endosse certains rôles de gestion. Si la campagne est encadrée par un gestionnaire bénévole, ce devrait être les **seules** activités relevant du candidat dans les jours précédant le jour des élections. Le candidat doit chercher toutes les occasions possibles lui permettant d'interagir avec les d'électeurs, et s'entretenir directement avec le plus grand nombre d'entre eux possible.

### Pourriez-vous être candidat?

Il y a cinq grands critères d'admissibilité régissant les candidatures à un poste de conseiller scolaire. Lisez-les avant de planifier votre campagne et de déposer votre acte de candidature. Vous trouverez les exigences dans la Local Authorities Election Act (loi électorale régissant les autorités locales) et la Education Act<sup>2</sup> (loi sur l'éducation).

1. Vous devez avoir le droit de voter aux élections, être citoyen canadien et avoir atteint l'âge de majorité (18 ans et plus).
2. Vous devez avoir résidé dans la localité en question depuis au moins six mois consécutifs avant le jour de mise en candidature (vous trouverez des précisions dans la LAEA).
3. Vous devez résider dans la division scolaire. Aux termes de la LAEA, les candidats à un poste de conseiller scolaire au sein d'une division scolaire qui se trouve intégralement ou partiellement à l'intérieur d'une ville n'ont pas à résider dans la circonscription, mais doivent résider dans la division scolaire.
4. Certaines écoles de confession et écoles francophones ont d'autres exigences spécifiques. Communiquez avec L'association des conseils scolaire de l'Alberta (ASBA) ou le conseil scolaire auquel vous souhaitez vous porter candidat pour déterminer s'il y a d'autres exigences à satisfaire.
5. Premièrement, vous ne devez pas être autrement inéligible ou disqualifié (p. ex., si vous êtes l'auditeur de la localité). Deuxièmement, vous ne devez pas être un employé du conseil scolaire visé par le processus

### TERME À RETENIR

**Local Authorities Election Act (LAEA)** : La législation régissant les élections municipales ainsi que les élections de conseillers scolaires.

d'élection à moins de prendre un congé de votre emploi. Ainsi, vous ne pouvez notamment pas être employé par la division scolaire, par une école à charte ou par une école privée. Troisièmement, vous ne pouvez pas devoir plus de 50 \$ en impôts à la municipalité. En outre, vous devez confirmer que vous n'avez pas de créance de plus de 500 \$ auprès de la localité et n'êtes pas en défaut de plus de 90 jours. Enfin, vous ne pouvez pas avoir été reconnu coupable d'une infraction à la LAEA, à la Election Act (loi électorale), à la Election Finances and Contributions Disclosure Act (loi sur le financement des élections et la divulgation des contributions) ou à la Loi électorale du Canada au cours des dix dernières années.

Si vous avez des questions à l'égard de ces critères, nous vous suggérons de consulter la trousse de renseignements sur les élections de 2021 aux conseils scolaires. Vous y trouverez des précisions utiles.<sup>3</sup>

### Où commencer?

Vous avez décidé de vous présenter comme candidat. Vous devez maintenant voir à ce que votre nom soit inscrit sur les bulletins de vote. Pour ce faire, vous devez d'abord remplir la trousse de mise en candidature.

Chaque conseil scolaire ou instance responsable des élections municipales aura ses propres formulaires à remplir et exigences à satisfaire. Tout de même, à l'échelle de la province, les candidats doivent remplir le Form 4 – Nomination Paper and Candidate's Acceptance (acte de candidature et acceptation du candidat) et le Form 5 – Candidate Information (renseignements sur le candidat). Vous pouvez vous procurer ces formulaires auprès de votre directeur du scrutin, instance responsable des élections municipales ou conseil scolaire. Le conseil scolaire ou l'instance responsable des élections municipales pourra vous conseiller sur la façon d'entrer en communication avec le directeur du scrutin local. Ce sont d'ailleurs eux qui le nomment. Vous devez remplir les formulaires en faisant

<sup>3</sup> 2021 School Board Elections | Information Package, <https://education.alberta.ca/media/3795940/2021-school-board-elections-information-package-october-2020.pdf> (en anglais seulement)



preuve d'une extrême diligence et vous assurer que toute information donnée est exacte. Il convient de noter que les exigences entourant ces formulaires varient selon les municipalités (p. ex., le nombre d'électeurs devant signer le formulaire pour valider la candidature).

Pour éviter tout écueil avec le processus de mise en candidature, nous vous suggérons d'envoyer les formulaires aussi tôt que possible avant la date butoir de dépôt des candidatures. Nous vous recommandons aussi de faire signer un plus grand nombre d'électeurs que requis pour garantir que vous respectez l'exigence minimale. Dans la majorité des cas, les signatures doivent être recueillies en personne. Vous pourriez tout de même demander à votre directeur du scrutin local ou à l'instance responsable des élections municipales quels sont les types de signatures acceptés pour voir si vous pouvez utiliser des signatures reçues par courriel.<sup>4</sup>

Une fois dûment remplis, les formulaires doivent être envoyés selon les dispositions de la LAEA. Aux termes de cette loi, chaque conseil scolaire peut convenir de la manière dont il acceptera les actes de candidatures à un poste de conseiller scolaire. Néanmoins, votre trousse de candidature doit respecter les critères suivants :

- Être signée par au moins cinq électeurs (le nombre exact étant à confirmer auprès du conseil scolaire ou de l'instance responsable des élections municipales);
- S'accompagner d'un dépôt valide (il faut confirmer cette exigence et le montant du dépôt requis auprès du conseil scolaire ou de l'instance responsable des élections municipales);
- Être signée par le candidat et assortie d'une déclaration du candidat affirmant son authenticité (confirmer auprès du conseil scolaire ou de l'instance responsable des élections municipales s'il y a d'autres exigences afférentes à la signature et à l'affirmation).

Outre le fait d'exiger un montant de dépôt précis, certaines instances responsables des élections municipales imposeront des méthodes particulières de paiement. Il vaut mieux confirmer auprès du directeur du scrutin ou de l'instance elle-même les méthodes acceptées avant de déposer votre acte de candidature.

<sup>4</sup> 2021 School Board Elections | Information Package, <https://education.alberta.ca/media/3795940/2021-school-board-elections-information-package-october-2020.pdf> (en anglais seulement)

# Mener les activités de campagne

## Faire du porte-à-porte ou passer des appels téléphoniques?

En tant que candidat, vous devrez assumer de nombreuses responsabilités au cours de la campagne. Cependant, votre principale priorité demeure d'essayer d'entrer en contact avec le plus grand nombre d'électeurs possible avant le jour des élections. Pour y parvenir, vous voudrez sans doute obtenir une liste d'électeurs (que vous pouvez générer vous-même en faisant du porte-à-porte, que vous pouvez acheter auprès d'un fournisseur de données ou que vous recevez d'un directeur de scrutin municipal) pour pouvoir prendre contact avec les électeurs et prendre note du nom des électeurs que vous avez déjà rencontrés.

Avez-vous déjà songé à un « argumentaire éclair »? Rédigez un court texte que vous pourrez réciter aux électeurs et qui répond aux questions suivantes :

### 1. Qui êtes-vous?

Donnez votre nom, présentez-vous et énoncez vos objectifs.

### 2. Pourquoi voulez-vous être conseiller scolaire?

Certains électeurs ne sont peut-être pas au courant de la tenue imminente des élections ou du rôle que joue un conseiller scolaire. Donnez des précisions aux électeurs tout en étant concis dans vos explications, surtout s'il s'agit d'une première rencontre avec cette personne.

### 3. Que cherchez-vous?

Demandez à la personne si vous pourrez compter sur son soutien le jour des élections. Cela peut paraître audacieux, mais il n'en demeure pas moins qu'il s'agit d'une question primordiale. Si les électeurs ne savaient pas que des élections approchaient et qu'ils sont impressionnés de votre argumentaire, vous pourriez les avoir convaincus de voter pour vous. C'est une excellente façon de faire bonne impression et de bâtir sur une assise solide vos relations avec vos électeurs.

En vous entretenant avec les gens, que ce ne soit en personne ou au téléphone, vous pourrez évaluer le degré de soutien dont vous bénéficiez, ce qui aidera votre équipe et vous à comprendre les priorités qui trouvent écho chez les électeurs. Vous pourrez aussi vous faire une idée des problèmes qu'ils veulent voir régler. Fort de cette information, vous pourrez adapter votre campagne et votre programme pour montrer aux électeurs que vous les écoutez et que leur voix compte.

## Comment consigner les données sur les électeurs?



Vous ne serez que plus efficace dans votre campagne si vous consignez les intentions de vote des électeurs. La façon la plus facile de le faire est d'établir des listes des électeurs favorables à votre programme. Vous devez persuader les électeurs que vous êtes le meilleur candidat et leur expliquer pourquoi il devrait voter pour vous et non pas pour vos rivaux. Par-dessus tout, vous devez convaincre les gens d'exercer leur droit de vote.

L'enregistrement de données est une partie névralgique du processus d'élection. La liste d'électeurs recensera les électeurs et les façons de les joindre. Toutefois, ce ne sont pas toutes les municipalités qui fournissent de telles listes; vous aurez peut-être à vérifier auprès du directeur du scrutin si cette liste est accessible. Autrement, vous devrez vous tourner vers un fournisseur de données ou créer votre propre liste. Avant d'opter pour l'une de ces options, vous devez toutefois confirmer que vous serez en droit d'utiliser la liste ainsi créée aux fins de votre campagne. Ne baissez pas les bras si vous devez établir votre propre liste. Vous pouvez utiliser un simple tableur, un logiciel de gestion de données ou même un bloc-notes en papier pour consigner les renseignements sur les électeurs à mesure que vous rencontrez des gens. N'oubliez pas que certains électeurs pourraient ne pas figurer sur votre liste et qu'il existe une myriade de façons d'interagir avec eux outre de laisser une brochure à leur porte.

De surcroît, vous devriez compiler les données acquises en une seule base de données pour que tous les membres de votre équipe soient au diapason. Comme cela a été mentionné précédemment, l'ordinateur et le papier sont les moyens les plus faciles et accessibles de procéder. Si vous optez pour l'ordinateur, il convient de protéger le fichier d'un mot de passe et d'octroyer l'accès qu'aux membres de votre équipe. Nous vous conseillons de bien lire les lois sur la protection de la vie privée applicables en Alberta

pour comprendre les façons de stocker et de détruire les listes comportant des renseignements sur les électeurs. Vous trouverez des renseignements sur les lois fédérales en la matière sur le site Web du Commissariat à la protection de la vie privée du Canada.<sup>5</sup> Vous pouvez également demander à votre directeur du scrutin local quelles sont les mesures à prendre pour protéger la vie privée des électeurs au cours de votre campagne.

Si vous n'arrivez pas à décider quel devrait être votre premier pas, nous vous suggérons d'analyser les tendances de participation électorale des dernières élections. L'instance responsable des élections municipales pourrait avoir des données en ce sens auxquelles vous pouvez accéder. En cas de doute, commencez par les régions ayant connu la plus forte participation électorale.

De même, il faut évaluer l'utilité des renseignements pour déterminer lesquels valent la peine d'être consignés. Voici quelques questions auxquelles vous voudrez consigner les réponses :

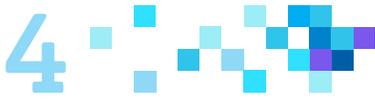
- Avez-vous pu entrer en contact avec l'électeur?
- Pour qui compte-t-il voter? Cela vous aidera à cibler vos interactions le jour des élections.
- Quel est le nom de l'électeur?
- Où habite-t-il? Quel est son adresse?
- S'il y a lieu : Serait-il prêt à appuyer publiquement votre candidature? (p. ex., installer un placard électoral sur leur terrain, publier sur les médias sociaux)

À tout le moins, dans vos efforts de sollicitation de suffrages, vous devriez consigner le nom et l'adresse de l'électeur pour faire le suivi de vos interactions dans le tableau, le tableau écrit ou tout autre outil de suivi que vous utilisez. Cette liste d'électeurs partisans est un levier important pour vous aider à faire sortir le vote le jour des élections.

### TERME À RETENIR

**Renseignements sur l'électeur** : Dans le contexte d'une campagne, cela représente les renseignements permettant d'identifier un électeur, le parti politique qu'il soutient ou son point de vue. Ces données peuvent être colligées et utilisées pour prioriser vos interactions pour inciter les gens à aller voter (pour vous) le jour des élections.

<sup>5</sup> Commissariat à la protection de la vie privée du Canada, <https://www.priv.gc.ca/fr>



# Cinq façons d'entrer en contact avec l'électorat

Il y a cinq principales façons d'entrer en contact avec les électeurs, chacune présentant des avantages particuliers pour vous aider à établir des liens et à cibler les électeurs sur qui vous pouvez compter pour remporter vos élections.

## Faire du porte-à-porte

Le porte-à-porte est sans contredit la façon la plus efficace de gagner l'attention des électeurs. C'est le moyen de sollicitation qui permet de recueillir le plus grand nombre de données sur les inclinaisons et les intentions de vote des électeurs. Il s'agit également d'une bonne façon de nouer des liens plus personnels et de donner la chance aux électeurs d'apprendre à vous connaître et à comprendre ce que vous pouvez faire pour eux.

Malheureusement, la pandémie de COVID-19 complique un peu les choses. Vous devez mener vos activités de sollicitation de suffrages d'une façon qui ne met pas votre vie ni celle de quiconque dans la collectivité, en danger. Si les activités de porte-à-porte sont vues d'un mauvais œil par les membres de la collectivité, évitez de vous y adonner. Il y a plusieurs autres façons d'entrer en contact avec l'électorat.

Tout de même, il a été démontré que le porte-à-porte est un moyen efficace de faire sortir le vote. Tirez parti de vos conversations avec les électeurs pour les inciter à aller voter. Vous pouvez leur demander où ils iront voter, quand ils planifient le faire, comment ils se rendront au bureau de vote et pour qui ils comptent voter. En explicitant la logistique impliquée (où, quand, comment, qui), les électeurs consolideront leur plan pour le jour des élections. Aussi, être la personne qui les aide à définir ce plan pourrait vous faire gagner des points à leurs yeux.

Il est important de comprendre en quoi le porte-à-porte est utile pour recruter des électeurs et gagner leur soutien. Ce type de sollicitation de suffrages vous permet de rencontrer individuellement les électeurs et de recueillir des données. Il est beaucoup plus facile de comprendre les préférences d'un électeur en personne. En outre, cela vous permet de discuter avec lui d'un point de vue plus personnel, ce qui rend plusieurs électeurs plus à l'aise de dialoguer avec vous et de parler de votre campagne.

### TERME À RETENIR

**Sollicitation de suffrages** : Habituellement, cogner aux portes des électeurs pour leur parler et solliciter leur soutien. Vous pouvez réaliser ces activités seul ou avec l'aide de bénévoles. Vous pouvez également solliciter manuellement les suffrages au téléphone (sollicitation téléphonique) ou obtenir l'aide de multiples personnes (centre de télésollicitation).

### TERME À RETENIR

**Faire sortir le vote** : Terme générique désignant tous vos efforts pour accroître le taux de participation des électeurs dans le cadre de votre campagne.

D'abord, il vous faut choisir une région où commencer votre porte-à-porte. Vous pouvez choisir une seule rue ou en visiter quelques-unes. Vous pouvez amorcer vos activités sur une rue que vous connaissez ou sur laquelle vous avez déjà habité pour atténuer votre nervosité. Si personne ne répond aux portes où vous cognez, prenez-en note pour vos prochaines sorties de porte-à-porte. Si des gens ouvrent la porte, présentez-vous, expliquez que vous vous présentez à un poste de conseiller scolaire dans leur quartier ou circonscription et demandez-leur si vous pouvez compter sur leur soutien. Ne manquez pas de prendre note des informations que vous apprenez. Suivez le cours naturel de la conversation, répondez aux questions de vos interlocuteurs, laissez-leur la documentation que vous avez avec vous et remerciez-les de vous avoir accordé du temps. Vous devriez consacrer environ une à deux minutes pour chaque interaction. Plus vous gagnerez en confiance, plus il vous sera facile de créer des liens avec les électeurs. Ne vous découragez-vous pas; cela pourrait prendre quelques rencontres avant que vous vous sentiez à l'aise à vous exposer ainsi.

## Passer des appels téléphoniques

Il est aussi possible d'entrer en contact avec les électeurs en passant des appels téléphoniques. Cette méthode n'est pas aussi efficace pour établir des liens personnels avec l'électorat que le porte-à-porte, mais pourrait constituer la seule façon sécuritaire de procéder en raison de la pandémie de COVID-19. N'oubliez pas que vous pourriez ne pas être en mesure d'entrer en contact avec les électeurs pour diverses raisons : ils peuvent avoir débranché leur ligne téléphonique, ne pas répondre aux appels d'un numéro inconnu ou même ne pas se trouver dans un contexte où ils peuvent prendre votre appel et parler pendant quelques minutes. Au téléphone, il est bien plus difficile de paraître sincère et confiant qu'en personne. Les gens ne peuvent pas se fier à votre langage non verbal et à vos expressions faciales; ils se feront une image de vous en se fondant sur votre ton de voix et les mots que vous employez (s'ils ne vous connaissent pas ou ne vous ont jamais rencontré).

Malgré ces désavantages, les appels téléphoniques sont un moyen efficace d'entrer en contact avec les électeurs et une façon rapide d'établir des liens avec eux. De même, la potentielle lourdeur des premières rencontres est atténuée parce qu'il est plus facile de masquer les hésitations. Aussi, les appels téléphoniques n'accaparent pas

autant de temps que le porte-à-porte, et vous permettent d'entrer avec contact avec les électeurs sans quitter le confort de votre foyer ou bureau. En ces temps de pandémie, les appels téléphoniques ne posent aucun risque sanitaire pour vous et les électeurs, contrairement au porte-à-porte qui peut comporter certains risques comme vous rencontrez de nombreuses personnes les unes après les autres.

Nous vous suggérons d'avoir recours à une liste d'appel ou à une liste d'électeurs pour faire le suivi des gens avec qui vous êtes entré en contact dans chaque région. Cela est d'autant plus efficace si vous suivez un script, comme l'exemple ci-après, pour vous aider à structurer vos appels :

1. Bonjour, pourrais-je parler avec [nom de l'électeur]? C'est [prénom] à l'appareil. Je me porte candidat à un poste de conseiller scolaire dans [nom de la circonscription/division].
2. J'aimerais savoir si je pourrai compter sur votre soutien le jour des élections.

À l'instar des conversations en personne, un appel ne devrait durer que quelques minutes. Vous devez donc avoir une présentation et un argumentaire efficaces. Si votre interlocuteur répond à la deuxième question, prenez-en note. Si la conversation s'y prête naturellement et que l'électeur souhaite en apprendre davantage sur vous, votre campagne ou les élections en général, profitez de l'occasion pour transmettre votre message. Au terme de l'appel, remerciez votre interlocuteur de vous avoir écouté et demandez-lui s'il a des questions.

Advenant que personne n'ouvre la porte ou ne réponde à votre appel, passez au prochain électeur et revenez à cette adresse ou ce numéro lorsque vous avez passé toutes les entrées de votre liste. Il ne sert à rien de laisser un message vocal. Assurez-vous de ne pas bloquer votre numéro de téléphone et de respecter la réglementation du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) sur les appels téléphoniques aux fins d'une campagne politique. Vous trouverez les règlements sur le site Web du CRTC.

### TERME À RETENIR

**CRTC** : acronyme désignant le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, organisme d'établissement des normes régissant la radiodiffusion et les télécommunications au Canada. Vous trouverez à la section « Ressources » des liens vers les règles de téléphonie en lien avec une élection.

## Remettre des brochures



Une autre stratégie pour se faire connaître des électeurs, à distance cette fois, consiste à laisser des brochures et autres documents du même genre. Assurez-vous que votre documentation est faite de matériaux durables (et idéalement renouvelables) et qu'elle entre facilement dans la plupart des boîtes aux lettres ou qu'elle puisse être pliée pour être glissée dans une poignée de porte. C'est une méthode très sécuritaire en ces temps de pandémie et assez peu coûteuse.

Le grand problème de cette approche, c'est que le lecteur ne retiendra pas nécessairement l'information contenue dans la documentation, à moins qu'elle soit lue à de multiples reprises. Néanmoins, ce peut être une bonne solution étant donné le nombre d'électeurs qui sont à la maison à l'heure actuelle. Dans votre documentation, n'oubliez pas de donner des informations sur le jour des élections (p. ex., la date et le nom du candidat pour qui voter [vous!]), sur vous et sur votre programme ainsi que vos coordonnées. Soyez pertinent et concis. Votre documentation sera d'autant plus efficace si elle a une facture visuelle attrayante. L'électeur doit avoir le goût de la lire. En bref, pour produire l'effet escompté, votre documentation devrait suivre ces trois principes simples :

1. Être attrayante visuellement
2. Présenter du contenu concis
3. Véhiculer vos principaux messages

En respectant ces trois principes, il est plus probable que le lecteur ayant votre brochure dans les mains veuille y consacrer un peu plus que quelques brèves secondes.

## Tenir des événements en ligne ou sur les médias sociaux

La quatrième façon d'étendre le rayonnement de votre campagne consiste à organiser des webinaires, des événements communautaires ou des débats. Demandez aux bénévoles que vous avez recrutés pour votre campagne, le cas échéant, de passer le mot dans leurs réseaux. Vous pouvez prévoir autant de séances d'information que votre emploi du temps vous permet. Nous sommes en pleine ère numérique; autant en profiter en utilisant tous les outils à notre disposition. Vous pourrez ainsi cibler des créneaux particuliers avec lesquels vous ne pourriez pas entrer en contact par l'entremise des autres moyens traditionnels. Vous pouvez envoyer des messages à des groupes Facebook réunissant des électeurs de votre public cible pour voir avec les organisateurs s'il pourrait être possible d'organiser un événement pour vous aider à vous faire connaître. Vous pourriez également participer ou organiser des débats avec les autres candidats, que les gens pourraient visionner en direct en ligne. Vous pouvez même enregistrer vos événements virtuels et les téléverser sur une chaîne YouTube créée aux fins de votre campagne. De cette façon, vous pouvez même diffuser les vidéos sur vos autres comptes de médias sociaux.

Vous devriez établir un ordre du jour pour chaque événement. Pour certaines activités, il pourrait convenir de prévoir un modérateur qui dirigera la conversation. Lors de ces événements, ne manquez pas de vous présenter et de bien énoncer votre message dès les premiers moments. S'il ne s'agit pas d'un débat ou d'une conversation avec d'autres candidats, faites porter la discussion sur un problème auquel vous avez l'intention de vous attaquer. Ainsi, les visionneurs en apprendront davantage sur vos plans et vos politiques, mais auront aussi la chance de faire part de leurs idées et opinions.

Les plateformes Web représentent la façon la plus économique d'entrer en contact avec les électeurs. L'élément le plus important dans ces contextes est de montrer que vous avez à cœur d'améliorer votre collectivité et de bien publiciser les événements (ce peut être aussi simple que de publier une annonce sur les médias sociaux). Au terme de l'activité, ne manquez pas de remercier les gens à l'écoute et de publier un lien vers l'enregistrement intégral ou un segment pour que ce soit accessible.

Les médias sociaux sont un autre outil à envisager pour faire connaître votre campagne. Vous pouvez créer de



nouveaux profils faisant valoir votre campagne ou utilisez vos propres comptes. Vous voudrez sans doute chercher à faire rayonner votre campagne sur les plateformes suivantes : Facebook, Twitter et Instagram. Les médias sociaux sont un réel atout; utilisez-les à votre avantage. Ils peuvent vous aider à entrer en contact avec les membres de votre collectivité et à leur montrer que vous vous souciez de ce qu'ils ont à dire et que vous êtes à leur écoute.

N'empêche, la prudence est toujours de mise. Tout ce qui est publié sur Internet est là pour de bon; même si vous supprimez le contenu. Ainsi, il vaut mieux relire par deux fois (voire même trois fois) vos commentaires et messages avant de les publier. Pour éviter tout problème avec les publications spontanées, vous pouvez établir un calendrier prévoyant les publications à faire paraître chaque mois. Ainsi, vous pourrez procéder à une planification stratégique. Les médias sociaux ne demeurent pas moins un excellent outil pour montrer concrètement aux gens le déroulement de votre campagne et les liens que vous nouez avec les membres de votre collectivité. En plus, c'est gratuit. Vous devriez néanmoins lire les exigences de publication des plateformes, p. ex. les exigences de Facebook entourant les publicités portant sur un enjeu social, électoral ou politique.

## Installer des placards électoraux

Une autre façon d'attirer l'attention des citoyens serait d'installer des placards électoraux; cela peut toutefois engendrer d'importants coûts. Vous voudrez retenir les services d'un professionnel, à moins que vous ayez les moyens et les compétences pour créer vos propres placards électoraux. Les enseignes serviront surtout à vous faire connaître des gens qui ne sont pas au courant des élections imminentes et ceux qui ne vous connaissent pas ou ne connaissent pas votre programme. C'est un moyen efficace d'attirer l'attention des membres de la collectivité. Veillez toutefois à installer vos enseignes qu'à des endroits autorisés par la municipalité. Réfléchissez pour voir si vous pourriez utiliser vos ressources à meilleur escient : les autres modes d'interaction sont peut-être un meilleur usage de vos ressources. Il ne faut pas oublier que les placards électoraux n'iront pas voter. Vous pourriez être le candidat avec le plus grand nombre de placards dans votre circonscription ou division, mais n'avoir quand même rallié aucun électeur à votre programme si vous n'avez pas pu entrer en contact plus directement avec eux. Il vaut mieux consacrer vos ressources limitées à établir des contacts avec les électeurs directement pour propager votre message.

# Ne pas tomber dans le piège

Pour ne pas miner l'efficacité de votre campagne et garantir qu'elle se déroule sans heurt, il y a certains pièges courants à éviter. En voici quelques exemples :

## Médias sociaux

Les médias sociaux sont en quelque sorte un couteau à double tranchant. Ils sont d'une grande aide pour diffuser votre campagne dans votre réseau et dans la collectivité dans son ensemble, et vous permettent de personnaliser certains messages en prévision des élections. Mais de l'autre côté, il faut bien comprendre le principe immuable de l'Internet : tout contenu publié est là pour l'éternité. Il ne faut pas l'oublier dans vos publications dans les jours menant aux élections et rédigez vos messages en conséquence. La règle d'or des médias sociaux est de penser avant de publier. Posez-vous les questions suivantes : Votre chef religieux (ou toute autre personne que vous tenez en haute estime) approuverait-il de votre publication? Seriez-vous à l'aise que vos parents ou grands-parents voient ce que vous vous apprêtez à publier? Si la réponse est non, **abstenez-vous**. La même règle s'applique aux publications que vous avez faites dans le passé. Si vous estimez qu'une certaine publication ne répond pas aux critères mentionnés précédemment, vaut mieux penser tout de suite à une façon d'aborder la chose si cela venait à l'attention des électeurs.

## Finances

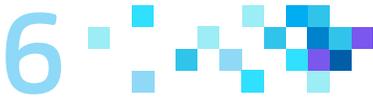
Le financement d'une campagne peut être une affaire complexe. Bien que les révisions apportées à la LAEA aient harmonisé les exigences quant aux documents à produire pour toutes les élections de conseillers scolaires (tous les candidats doivent désormais soumettre des déclarations à leur instance responsable des élections municipales ou conseil scolaire), il peut être difficile de naviguer et de comprendre toutes les exigences, surtout pour les candidats qui en sont à leurs premières élections. La meilleure façon d'éviter tout problème avec les déclarations financières est de **tenir des dossiers exacts**. Par-là, nous entendons de conserver **tous** les reçus d'articles représentant des dépenses de campagne<sup>6</sup> et de garder une preuve de tous les dons excédant 50 \$. Cela peut se faire électroniquement (pourvu que vous fassiez régulièrement une sauvegarde) ou sur support papier. Il faut aussi vous assurer de produire vos déclarations à temps pour ne pas être soumis à une amende.

<sup>6</sup> Local Authorities Elections Act (2020), <https://www.qp.alberta.ca/documents/Acts/L21.pdf> (en anglais seulement)



Si vous recevez des contributions, assurez-vous de les accepter convenablement. Aux termes de la dernière révision de la LAEA, tout candidat recevant des contributions de plus 1 000 \$ (y compris si la campagne est autofinancée) doit verser les fonds reçus dans un compte bancaire ouvert à cette fin.

Les campagnes, surtout celles à portée plus limitée, doivent souvent être menées avec un budget limité. Avant même de vous lancer en campagne, assurez-vous de disposer d'un budget que vous jugez raisonnable pour les circonstances et d'être en mesure d'acquitter toute dette en souffrance à la fin de la campagne (que ce soit au moyen des contributions ou de vos propres fonds) en respectant les limites légales régissant les contributions. Si le gouvernement plafonne les dépenses électorales avant les élections, il est d'une importance capitale de respecter ces règles.



# Faire sortir le vote

La réussite de votre campagne repose sur votre capacité à inciter avec efficacité et efficience les électeurs à aller voter.

Voici quelques éléments auxquels réfléchir lorsque vous irez chercher à faire sortir le vote le jour des élections :

## COVID-19 et mesure d'incitation des électeurs à aller voter

En Alberta, les élections municipales se tiennent un lundi. Les bulletins spéciaux sont réservés aux personnes handicapées et à celles se trouvant à l'extérieur du territoire le jour des élections. Dans les jours précédant les élections municipales d'octobre 2021, vous devriez surveiller si le gouvernement modifie les règles entourant les bulletins spéciaux ou augmente le nombre de jours de vote. Cela pourrait modifier la façon dont vous menez votre campagne, notamment si vous devez activer votre stratégie pour faire sortir le vote sur un certain nombre de jours et encourager les gens à s'inscrire pour utiliser un bulletin spécial s'ils ne peuvent ou ne veulent pas aller voter. Si les bulletins spéciaux sont autorisés, attendez-vous à ce qu'ils soient grandement utilisés. Par exemple, lors des élections provinciales à Terre-Neuve en février, les demandes de vote par bulletin spécial ont augmenté d'environ 900 % (en date de janvier 2021) dans les jours précédant les élections.

## Clés de réussite

La meilleure façon de garantir que vos mesures d'incitation à aller voter soient fructueuses est de les fonder sur les données que vous avez recueillies au cours de votre campagne et d'encourager les gens qui étaient favorables à votre candidature à aller voter. Cela réitère l'importance de la collecte de données et du recensement des électeurs qui ont l'intention de voter pour vous. Le jour des élections, vous pourrez affecter vos ressources limitées là où il le faut : à vos électeurs partisans.

En prévision du jour des élections, il est important de recenser les électeurs qui sont le plus susceptibles de voter pour vous. S'ils ont signifié leur soutien lors d'un appel téléphonique ou d'une conversation en personne, qu'ils ont demandé de recevoir un placard électoral à installer sur leur terrain ou qu'ils ont fait un don, ils voteront probablement pour vous le jour des élections. Il faut vraiment dresser la liste de ces électeurs à partir des données dont vous disposez et établir un ordre de priorité dans vos efforts de liaison le jour des élections.

Idéalement, vous devriez inciter les électeurs à aller voter de diverses façons le jour des élections. Ce peut être une interaction en personne (si cela est autorisé), un appel téléphonique, un message



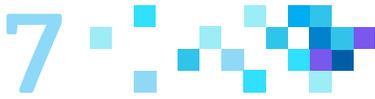
sur le Web ou un document laissé à leur porte pour leur rappeler les élections et votre programme. Si possible, le jour des élections, vous voudrez entrer en contact avec les électeurs qui vous soutiennent de diverses façons et leur rappeler de voter pour vous.

Vous devez persévérer dans vos efforts. Chaque vote compte, et vos efforts pour encourager les électeurs à aller voter peuvent influencer l'issue du vote. Maintenez vos interactions avec les électeurs tout au long de la journée des élections. Vous devriez inciter ceux qui sont prêts à le faire à travailler pour vous le jour des élections.

## Fixer une heure pour aller voter

Des études ont démontré que de créer un plan de vote augmente la probabilité qu'un électeur aille voter le jour des élections.<sup>7</sup> Le grand jour venu, et la semaine précédant le jour des élections, dans vos interactions avec les électeurs, n'oubliez pas de leur demander quand et où ils iront voter.

<sup>7</sup> Source: Nickerson & Rogers. Do You Have a Voting Plan?: Implementation Intentions, Voter Turnout, and Organic Plan Making. Psychological Science (2010) (en anglais seulement)



# Campagne et COVID-19

La pandémie de COVID-19 a fortement ébranlé notre quotidien, et même certains aspects du déroulement des campagnes électorales. Serrer des mains et faire des bisous aux bébés ont longtemps été des incontournables des campagnes. Auparavant, les interactions en personne avec les électeurs étaient considérées comme essentielles à la réussite d'une campagne.

Il est fort probable que les restrictions entourant la pandémie interdiront la majorité des aspects « en personne ». Il vous faudra donc vous concentrer sur les volets qui n'exigent pas de contacts réels et tenter de reproduire les forces des événements en présentiel en toute sécurité. Bon nombre des recommandations pourraient ne pas convenir au style, budget et ressources de votre campagne. Les mesures sanitaires applicables en Alberta pourraient vous empêcher de mener de nombreuses activités pendant la période de campagne. Le niveau de confort des électeurs pourrait aussi influencer sur leur participation en réfrénant leur envie de participer à la campagne et d'interagir avec vous en personne. La pandémie de COVID-19 nous a tous appris une chose : la nécessité de nous montrer agiles et de nous adapter rapidement.

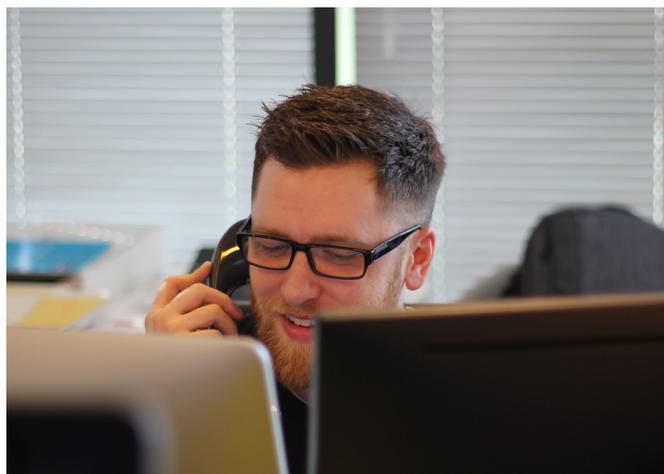
Voici quelques suggestions et conseils pour vous aider à organiser une campagne sécuritaire en temps de pandémie de COVID-19 :

## Se tourner vers le numérique et rester à distance

Comment entrer en contact avec les électeurs en toute sécurité? En restant à une distance d'au moins 6 pieds (2 mètres). Les tactiques ci-après vous permettront d'interagir avec les électeurs tout en respectant les règles sanitaires :

- Appels téléphoniques
- Événements en ligne
- Distribution de brochures

Ces trois options sont envisagées lors de campagnes régulières et peuvent facilement être réalisées « à distance ».



## Appels téléphoniques

Bien qu'ils ne soient pas aussi efficaces que les interactions en personne, les appels téléphoniques vous permettent quand même d'entrer en contact direct avec les électeurs et de discuter de sujets d'intérêt pour eux. De nombreuses personnes sont confinées à la maison et accueillent favorablement les occasions de nouer des liens plus personnels et de discuter.

## Événements en ligne

Ce type d'événements peut facilement être organisé par l'entremise de Zoom ou de toute autre plateforme de vidéoconférence. La majorité de ces outils peuvent être utilisés gratuitement et permettent d'accueillir de 50 à 100 participants à la fois. Si vous optez pour ce genre d'événements, n'oubliez pas d'infuser une certaine structure aux discussions. Cela pourrait signifier d'avoir un hôte qui vous aidera à répondre aux questions et à gérer les aspects logistiques pour que vous puissiez vous concentrer sur vos interactions avec les électeurs. Vous pourriez aussi définir un ordre du jour (sans pour autant le diffuser publiquement) pour alimenter la discussion et veiller à ce que les propos ne s'écartent pas des sujets prévus.

Pour maintenir l'attention des gens (surtout des bénévoles, amis ou voisins) dans un cadre moins officiel, vous pourriez organiser une activité sociale virtuelle ou jouer à un jeu virtuel. Des politiciens de partout au Canada ont organisé des dégustations de vin, des cours de cuisine et des jeux-questionnaires en mode virtuel pour les aider à amasser des fonds et à se faire de nouveaux amis en ces temps de pandémie.

## Distribution de brochures

Le nom est assez explicite; il s'agit de laisser des documents contenant des renseignements sur votre campagne dans la boîte aux lettres des électeurs. C'est une entreprise assez facile à organiser et qui requiert peu d'effort et peu de contact. Dans l'impossibilité de tenir des discussions en personne, c'est une bonne façon d'entrer en contact avec les électeurs rapidement et de faire connaître vos priorités.

## Que penseront les membres de la collectivité?

La pandémie de COVID-19 sévit par vagues dans la province et les statistiques continueront probablement de fluctuer tout au long de la période de campagne. Bien qu'il soit impossible de prédire la situation qui prévaudra dans les prochains mois, il faut tout de même « prendre le pouls » des membres de la collectivité pour bien comprendre ce qui constitue à leurs yeux des niveaux acceptables de contact.

En tant que candidat à un poste de conseiller scolaire, vous comprendrez probablement les états d'âme des membres de la collectivité et leur perception des événements et des prises de contact en personne. Bien que certains pourraient se sentir à l'aise d'avoir des contacts en personne, il faut également respecter et comprendre ceux qui ne le sont pas. Adaptez votre stratégie de campagne en trouvant d'autres moyens de mobiliser ces électeurs et d'entrer en contact avec eux.

Peu importe votre position à l'égard des contacts en personne, vous devez agir en symbiose avec la perception des autres et analyser l'impression de la collectivité en général.

## Consignes de santé publique

La règle la plus importante de toute campagne lancée en temps de pandémie : **RESPECTER LES CONSIGNES DE SANTÉ PUBLIQUE**. Vous devez aller bien au-delà de ce qui est attendu pour respecter les directives et les conseils des experts en santé publique. De même, il est important de prouver aux électeurs que vous vous conformez aux règles et que vous avez à cœur le bien-être de vos concitoyens.

## Voir les médias sociaux comme un outil

Les médias sociaux peuvent être un excellent outil pour entrer en contact avec l'électorat de votre circonscription. Vous pourriez, par exemple, trouver sur Facebook des groupes communautaires, des groupes de parents ou des associations de quartier. Vous pourriez ainsi miser sur ces plateformes pour entrer directement en contact avec des parents, et électeurs potentiels, et leur permettre de vous poser des questions sur votre programme ou de vous faire part de leurs préoccupations en lien avec le conseil scolaire. Vous devez vous montrer ouvert et souple en ligne et veiller à respecter toutes les recommandations susmentionnées sur l'étiquette (les règles de bienséance) entourant les médias sociaux. Et surtout, n'oubliez pas que lorsque c'est publié, c'est là pour l'éternité.

## Adapter les événements pour maintenir un éloignement sanitaire

Advenant que les consignes de santé publique viennent à permettre l'adaptation des événements en personne (et que les membres de votre collectivité se montrent à l'aise avec ce relâchement des restrictions) pourvu que les contacts en personne soient réduits au minimum, vous pouvez suivre les nouvelles recommandations. Par exemple, vous pourriez tenir un événement à l'extérieur et prévoir un éloignement sanitaire au lieu de procéder à des appels téléphoniques ou à du porte-à-porte. Aussi, le recours à un espace extérieur (comme un garage ou une pelouse) vous permettrait d'entrer en contact directement avec les électeurs et les inciter à aller voter tout en gardant vos distances.

# Révisions apportées à la Local Authorities Election Act

## 2018 et 2020<sup>8</sup>

Voici une liste des dernières révisions apportées à la Local Authorities Election Act (LAEA) dont vous devez être au courant en prévision de votre campagne :

SUJET	ANCIENNE DISPOSITION <sup>9</sup>	NOUVELLE DISPOSITION <sup>10</sup>
<b>Activités de campagne aux bureaux de scrutin</b>	<p>Aux termes de la LAEA, il était interdit de distribuer brochures et autres documents à l'intérieur d'un bureau de scrutin ainsi que d'afficher ces documents à l'intérieur ou à l'extérieur d'un bureau de scrutin.</p> <p>La LAEA n'interdisait toutefois pas la distribution de documents à l'extérieur ou dans les alentours d'un bureau de scrutin.</p> <p>La LAEA permettait aussi aux scrutateurs de retirer les affiches et autres documents qui ne respectaient pas ces dispositions. De même, au sens de la loi, il était impossible d'accuser un scrutateur de violation du droit de propriété.</p>	<p>La LAEA élargit l'interdiction aux activités de campagne tenues à l'intérieur du trécaré où se trouve un bâtiment utilisé comme bureau de scrutin.</p> <p>Les candidats ne peuvent solliciter des suffrages ou communiquer dans le but de solliciter des suffrages dans les alentours d'un bureau de scrutin.</p> <p>Le directeur du scrutin peut demander ou ordonner que du matériel publicitaire lié à une campagne soit retiré et que les gens entravant le processus de scrutin ou faisant campagne quittent les lieux.</p> <p>Les candidats doivent éviter ces activités interdites. Tout candidat s'adonnant à des activités pouvant être réputées avoir pour but d'influencer le scrutin s'expose à des amendes pouvant aller jusqu'à 500 \$.</p>

<sup>8</sup> Implementation fact sheets: Local Authorities Election Act, 2018 and 2020, <https://open.alberta.ca/publications/implementation-fact-sheets-local-authorities-election-act-2018-and-2020> (en anglais seulement)

<sup>9</sup> Traduction libre des anciennes dispositions étant donné qu'il n'existe aucune version française officielle de la loi.

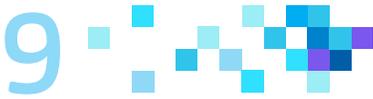
<sup>10</sup> Traduction libre des nouvelles dispositions étant donné qu'il n'existe aucune version française officielle de la loi.

SUJET	ANCIENNE DISPOSITION	NOUVELLE DISPOSITION
<b>Financement de campagne</b>	<p>Les règles sur le financement prévues dans la LAEA ne s'appliquaient pas aux conseils scolaires, qui pouvaient établir leurs propres règles sur les déclarations et le traitement des surplus.</p> <p>Les candidats devaient déclarer tout don d'une valeur de plus de 100 \$.</p> <p>Ils n'avaient pas à fournir d'états financiers audités ou autrement examinés avant de produire leurs documents d'information.</p> <p>S'agissant des campagnes autofinancées, les candidats n'avaient pas à produire de documents d'information.</p>	<p><b>Toutes les dispositions financières de la LAEA s'appliquent désormais aux candidats à un poste de conseiller scolaire.</b></p> <p>Les candidats doivent maintenant divulguer le nom et l'adresse de toute personne faisant un don d'une valeur <b>de plus de 50 \$</b>.</p> <p>Un candidat qui cumule des dépenses de campagne ou des dons cumulant plus de 50 000 \$ doit accompagner ses déclarations d'une mission d'examen réalisée par un comptable.</p> <p><b>Tous</b> les candidats, même ceux dont la campagne est autofinancée, doivent produire des déclarations financières.</p> <p>Les conseils scolaires ne sont plus habilités à établir leurs propres règles sur les déclarations et le traitement des surplus et doivent plutôt se conformer aux dispositions de la LAEA. Vous devriez communiquer avec votre conseil scolaire pour garantir que vous respectez les dispositions applicables.</p>
<b>Dons de sociétés et de syndicats</b>	L'ancienne version de la LAEA permettait aux candidats d'accepter des dons provenant de sociétés, de syndicats ouvriers et d'associations d'employés.	Désormais, seules les personnes dont le lieu de résidence habituel est en Alberta peuvent verser des contributions à une campagne.
<b>Plafonnement des dons individuels</b>	<p>L'ancienne version de la LAEA plafonnait les dons à 4 000 \$.</p> <p>Les candidats étaient aussi assujettis à une limite de 4 000 \$ pour les contributions envers leur propre campagne.</p>	<p>Les dons individuels sont maintenant plafonnés à 5 000 \$ par candidat.</p> <p>De même, les candidats peuvent verser jusqu'à 10 000 \$ de leurs poches pour financer leur campagne.</p> <p>Il incombe au <b>donneur</b> de vérifier s'il lui est interdit de verser un don excédant la limite de 5 000 \$.</p>
<b>Plafonnement des dépenses de campagne</b>	L'ancienne version ne comprenait aucune disposition à ce sujet.	<p>Le ministre des Affaires municipales peut, par règlement, plafonner les dépenses. Les conseils scolaires peuvent aussi établir un plafond inférieur par l'entremise d'un règlement administratif.</p> <p>À l'heure actuelle, il n'existe aucun règlement, mais le ministre est en droit de prendre un règlement en prévision des élections.</p>

SUJET	ANCIENNE DISPOSITION	NOUVELLE DISPOSITION
<b>Comptes bancaires</b>	Un candidat devait ouvrir un compte bancaire s'il amassait des contributions cumulant plus de 5 000 \$. Les candidats qui autofinanciaient leur campagne n'avait pas à ouvrir de compte bancaire.	Désormais, <b>tous les candidats, y compris ceux dont la campagne est autofinancée</b> , doivent ouvrir un compte bancaire lorsqu'ils ont cumulé au moins 1 000 \$ en contributions, ce qui inclut les contributions autofinancées.
<b>Jour de mise en candidature</b>	<p>Le jour de mise en candidature avait lieu quatre semaines avant le jour des élections, entre 10 h et midi.</p> <p>La LAEA définit la « période de campagne » comme étant la période commençant le 1<sup>er</sup> janvier immédiatement après une élection générale jusqu'au 31 décembre suivant l'élection générale suivante.</p> <p>Les candidats devaient s'enregistrer auprès de la municipalité dans laquelle ils avaient l'intention de se présenter candidat avant d'accepter toute contribution à une campagne. Il était possible de s'enregistrer à tout moment au cours des quatre ans que durait la période de campagne.</p> <p>Les candidats à un poste de conseiller scolaire n'étaient pas assujettis à ces exigences étant donné que les conseils scolaires pouvaient établir leurs propres règles de financement des campagnes.</p>	<p>Les candidatures sont désormais acceptées dès le premier jour de la période de campagne (1<sup>er</sup> janvier de l'année d'une élection) et jusqu'à 4 semaines avant le jour des élections, à midi.</p> <p>Les candidats doivent déposer leur candidature pour le conseil scolaire où ils souhaitent briguer un mandat avant d'engager toute dépense de campagne ou d'accepter tout don.</p> <p>Les candidats peuvent accepter des contributions hors de la période de campagne jusqu'à concurrence de 10 000 \$ annuellement (leur propre argent) et de 5 000 \$ annuellement pour tous les autres types de dons.</p> <p>Lorsqu'ils ont déposé leur candidature et que cette dernière a été acceptée, les candidats peuvent commencer à accepter des contributions. Ils ne peuvent pas engager de dépenses de campagne avant que leur candidature ait été confirmée.</p>
<b>Surplus</b>	<p>Les candidats qui divulguaient un surplus dans leur déclaration devaient le verser à la municipalité, qui le plaçait en fiducie. Les candidats se voyaient remettre le montant s'ils se présentaient à nouveau.</p> <p>S'ils décidaient de ne pas se présenter à nouveau, ils avaient six mois pour choisir un organisme de bienfaisance à qui faire don du surplus.</p>	<p>Les candidats à des postes au sein d'un conseil scolaire doivent faire don de la portion du surplus qui excède 1 000 \$ à un organisme de bienfaisance enregistré dans les soixante jours suivant la déclaration. Les candidats doivent faire un don de manière à faire porter le montant du surplus à moins de 1 000 \$.</p> <p>Si le surplus n'excède pas 1 000 \$, le candidat peut le conserver ou en faire don.</p> <p>Les candidats doivent déposer une déclaration révisée dans les 30 jours suivant l'expiration de la période de 60 jours pour prouver au conseil scolaire que le surplus a été « réglé ».</p> <p>Advenant qu'un candidat ait un surplus en fiducie d'une élection précédente d'une valeur excédant 1 000 \$ au 1<sup>er</sup> septembre, il doit faire un don pour faire porter le surplus à un montant moindre à 1 000 \$ avant le 1<sup>er</sup> janvier 2022.</p>

SUJET	ANCIENNE DISPOSITION	NOUVELLE DISPOSITION
<b>Déficit</b>	<p>Si un candidat divulguait un déficit dans sa déclaration, mais qu'il ne se présentait pas aux prochaines élections générales, il devait payer le montant déficitaire dans les six mois précédant les prochaines élections.</p> <p>Un paiement personnel pour éponger un déficit n'était pas réputé être une contribution.</p> <p>Un candidat devait prouver dans une déclaration que le déficit avait été comblé dans les 30 jours suivant la période de six mois.</p>	<p>Les candidats doivent combler tout déficit dans les 60 jours suivant le dépôt de leur déclaration.</p> <p>Ils peuvent accepter les contributions dans cette période de 60 jours pour éponger le déficit. Toutefois, ils sont toujours assujettis au plafonnement des contributions (10 000 \$ de leur propre argent et 5 000 \$ par personne).</p> <p>Les candidats doivent produire une déclaration révisée dans les 30 jours suivant la période de 60 jours pour prouver que le déficit a été comblé.</p>
<b>Dépenses de campagne</b>	<p>La LAEA entend par « dépense de campagne » :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les dépenses personnelles réelles du candidat.</li> <li>• Le coût d'acquisition d'un local, d'un endroit où loger, de biens ou de services aux fins de la campagne.</li> <li>• Les paiements effectués de bonne foi pour le juste coût des frais d'impression et de publicité;</li> <li>• Les paiements à un taux raisonnable et usuel versés en échange de services de transport d'un candidat ou d'un conférencier pour des déplacements (aller-retour) entourant une réunion publique, ou ceux versés à toute personne à des fins liées aux élections.</li> </ul>	<p>Les dépenses de campagne s'entendent de toute dépense engagée et de toute contribution reçue autre que monétaire.</p> <p>L'usage de biens achetés au cours d'une seconde campagne ou de toute campagne subséquente est réputé être une contribution autre que monétaire. La réutilisation de biens est réputée être une contribution non monétaire.</p> <p>Les candidats doivent s'assurer que les comptes de campagne ne sont utilisés que pour le paiement de dépenses de campagne.</p>
<b>Endroits où déposer un acte de candidature</b>	<p>Les actes de candidature devaient être déposés auprès du directeur du scrutin et d'un bureau de l'instance locale.</p>	<p>Le conseil scolaire peut prendre un règlement administratif au cours de l'année précédant les élections pour ajouter des endroits où déposer des actes de candidature.</p> <p>Vous pouvez communiquer avec le directeur du scrutin pour confirmer s'il y a d'autres lieux de dépôt des actes de candidatures.</p>
<b>Exigences quant à l'acte de candidature</b>	<p>Le directeur du scrutin devait refuser tout acte de candidature qui n'avait pas été signé par cinq électeurs et qui ne venait pas avec un dépôt, si un dépôt est requis.</p>	<p>Un directeur de scrutin doit refuser tout acte de candidature qui n'est pas signé par cinq électeurs (ou plus, s'il y a lieu), n'est pas assorti du dépôt requis (si un dépôt est requis) ou dont l'authenticité n'a pas été affirmée par le candidat.</p>

SUJET	ANCIENNE DISPOSITION	NOUVELLE DISPOSITION
<b>Retrait d'une candidature</b>	Une personne ayant soumis sa candidature pouvait la retirer en tout temps jusqu'à 24 heures après la fermeture de la période de dépôt des candidatures.	Une personne peut retirer sa candidature en tout temps au cours de la période de dépôt des candidatures. Elle peut également le faire jusqu'à 24 heures suivant la fermeture de la période de dépôt des candidatures s'il y a plus de candidats que le nombre de postes à pourvoir.



# Ressources

## Local Authorities Election Act

<https://www.qp.alberta.ca/documents/Acts/L21.pdf> (en anglais seulement)

La loi électorale régissant les élections à des postes de conseillers scolaires en Alberta.

## Education Act

<https://www.qp.alberta.ca/documents/Acts/e00p3.pdf> (en anglais seulement)

La loi énumère les critères d'admissibilité et les responsabilités des conseillers, entre autres exigences juridiques applicables aux conseillers et aux candidats.

## Fiches de mise en œuvre de la Local Authorities Election Act, 2018 et 2020

<https://open.alberta.ca/publications/implementation-fact-sheets-local-authorities-election-act-2018-and-2020> (en anglais seulement)

Une série de fiches techniques sur les modifications apportées à la LAEA en 2018 et en 2020, publiée par le gouvernement de l'Alberta.

## Trousse de renseignements sur les élections de 2021 aux conseils scolaires

<https://education.alberta.ca/media/3795940/2021-school-board-elections-information-package-october-2020.pdf> (en anglais seulement)

Une ressource publiée par le gouvernement de l'Alberta qui présente des renseignements utiles sur l'enregistrement des candidatures et les règles applicables aux élections aux conseils scolaires dans l'ensemble de la province. Le document est actualisé régulièrement.

## CRTC | Règles sur les télécommunications non sollicitées effectuées au nom d'entités politiques

<https://crtc.gc.ca/eng/phone/telemarketing/politi.htm>

Il est important de lire ces règles si vous passez des appels téléphoniques à des électeurs potentiels

## Ressources de l'ASBA

<https://www.asba.ab.ca/> (en anglais seulement)

N'hésitez pas à poser toutes vos questions à l'ASBA.

